

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmes se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par Le Maire, Monsieur Alfred STADLER, conformément à l'article L.2122-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mr Alfred STADLER, Mme Christine BRITES, Mme Isabelle STADLER, Mr Nicolas CHARPENTIER Mme Marie-Christine PAMART, Mr Christophe MAUDET, Mr Hervé HAUDIQUET, Mr Philippe ROELS, Mr Gérard OLIVIER, Mme Alexandra LORVELLEC, Mr Anthony COLACE.

Mr Michael LUSSEAU donne pouvoir à Mme Isabelle STADLER

Etai(en)t absent excusé : Mme Nathalie GUERREIRO, Mr Bruno LARMONIE , Mr Stéphane CORRAL.

Secrétaire de séance : Mr Gérard OLIVIER.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux des taxes directes locales comme suit :

Pour mémoire les taux de 2023 étaient les suivants :

- Foncier bâti 38.10 %
- Foncier non-bâti 62.04 %
- Habitation (résidences secondaires etc...) : 21.23 %

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

• VOTE le taux des taxes 2024 comme suit:

- Foncier bâti 38.10 %
- Foncier non-bâti 62.04 %
- Habitation : (résidences secondaires, etc...) : 21.23 %

VOTE : voix POUR

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE

COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de gestion dressé par la Responsable du SGC Meaux de la DGFIP, comptable de la Commune pour l'exercice 2023,

Le Compte de Gestion présentant des résultats identiques à ceux du Compte Administratif de la Commune, le Maire propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2023.

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire, remet la présidence à M. Nicolas CHARPENTIER, 1^{er} Adjoint, pour la présentation des résultats 2023 à savoir :

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	57 009.97 €
Résultat antérieur reporté	501 936.71 €
<i>Intégration dissolution LEP</i>	<i>-329.30 €</i>
Résultat de clôture	558 617.38 €

INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	40 313.05 €
Résultat antérieur reporté	182 227.23 €
<i>Intégration dissolution LEP</i>	<i>812.52 €</i>
Résultat de clôture	223 352.80 €

VOTE : voix 11 POUR

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

Après avoir constaté le résultat de clôture 2023 à savoir **781 970.18 euros**

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

002 Recettes de fonctionnement = **558 617.38 €**

001 Recettes d'investissement = 223 352.80 €

-

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE

BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2024, qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT : 1 126 216 €

INVESTISSEMENT : 550 991 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité le projet du Budget Primitif 2024 tel qu'il lui a été présenté.

La séance est levée à 21 h 00